

626
2

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME TREIZIÈME

LÉVIS

1907

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 13

JANVIER 1907

No 1

L'ABBÉ ANDRÉ DOUCET

CURÉ DE QUÉBEC

1807-1814

Ceux qui visitent la sacristie de la basilique de Québec ne manquent pas de remarquer le portrait de l'abbé André Doucet qui fut curé de 1807 à 1814. Tout est beau — joli plutôt — dans cette figure absolument aristocratique.

Le moral répondait au physique, et l'abbé Ferland pouvait écrire de M. Doucet : "homme aimable, brillant, excellent orateur, chéri de tous ceux qu'il connaissait."⁽¹⁾ Cependant sa courte carrière a laissé peu de souvenirs, peu d'œuvres remarquables. Cet astre, si radieux à son lever, ne jeta sur l'Église de Québec qu'un éclat passager. Il s'éclipsa tout à coup pour reparaitre au loin, quelques instants seulement, et s'éteindre sans rayons dans les brumes de la mort et de l'oubli.

C'est pour rappeler sa douce et triste mémoire que j'écris ces quelques pages remplies de lettres inédites⁽²⁾ qui, je l'espère, pourront intéresser. Cette notice fera connaître aussi ce qu'étaient, il y a cent ans, la cure et la paroisse de Québec.

M. André Doucet était fils de Jean Doucet et de Marie-Madeleine Mirault (ou Amireau). Venues en Canada lors du grand dérangement, ces deux familles

(1) Notice biographique de Mgr Plessis.

(2) Archives de l'archevêché.

acadiennes s'étaient fixées à Trois-Rivières, et c'est là que naquit le futur curé de Québec, le 30 novembre 1782.

Voici sa généalogie que M. Placide Gaudet a bien voulu me communiquer.

I

Pierre Doucet, maçon, né en France, en 1621, se maria à Port-Royal, en 1660, à Henriette Peltret, née en 1640. Il est mort à Port-Royal le 2 juin 1713 à l'âge de 92 ans.

II

René Doucet, né en 1680 ; marié, en 1702, à Marie Brossand, née en 1685, fille de François et de Catherine Richard. Il est mort à Beaubassin.

III

Charles Doucet, né à Port-Royal, en 1723 ; marié, à Beaubassin, en 1746, à Marguerite Préjean, née en 1726, fille de Joseph et de Marie Louise Comeau, de Chipoudy.

Marguerite Préjean est morte aux Trois-Rivières, où elle fut inhumée le 1^{er} juin 1777, à l'âge de 51 ans.

IV

Jean Doucet, né à Tintamarre (aujourd'hui *Sackville*, N. B.) en 1751 ; marié, aux Trois-Rivières, le 2 février 1778, à Marie Madeleine Mirault, née à Port-Royal, en 1755, fille de François et de Marguerite Robi-chaud.

Par un malheur et un crime dont Marguerite Préjean ne peut être tenue responsable, il se trouve que Charles Doucet, père de l'abbé, était le fils du colonel Howe. Commissaire des magasins du roi d'Angleterre, cet officier vint en Acadie, le 13 septembre 1750, et fut assassiné par les Sauvages un mois après son arrivée.

Le 18 avril 1896, M. Edouard Richard, l'auteur bien connu et petit neveu de l'abbé Doucet, écrivait, à ce sujet, à M. Placide Gaudet :

“ Ma grand’mère LePrince, Julie Doucet, était certainement la petite fille d’Edward Howe..... Il n’y a pas le plus léger doute sur ce fait. Il est de tradition également dans les autres branches de la famille.”

D’après un recensement de 1752, Charles Doucet vivait à Tintamarre, village peu éloigné de Beauséjour, avec sa femme, deux filles et un garçon qui était Jean, père de l’abbé Doucet. Jean, comme on l’a vu, se réfugia avec sa famille aux Trois-Rivières, et y contracta mariage, en 1778, avec Marie Madeleine Mirault.

Il s’était fait boulanger et fut, dit-on, propriétaire d’un moulin à vent avec lequel il réalisa une petite fortune. (1)

M. Placide Gaudet m’écrivit qu’il était marchand. C’est à-dire qu’il était tout cela, et de plus le chef d’une famille fort remarquable. Voici les noms des enfants qui reçurent, grâce aux moyens et à l’intelligence de leur père, une excellente éducation et des établissements fort honorables.

1o Louis-Baptiste, b. le 10 février 1779. Se noya à l’âge de 12 ans.

2o Joseph, b. le 20 février 1781, s. 27 juillet de la même année.

3o Nicolas Benjamin, b. le 20 février 1781. Il devint notaire et se maria, à Trois-Rivières, le 5 août 1807, à Marie Euphrosine Kimber. Le mariage fut célébré par Mgr Plessis, assisté par le grand vicaire Noiseux, l’abbé Doucet, curé de Québec, et autres. Le notaire Doucet exerça sa profession à Montréal de 1804 à 1855. M. J.-Edmond Roy lui a consacré quelques pages dans la *Revue du Notariat*.

4o André, celui dont nous écrivons la notice biographique, b. le 30 nov. 1782.

5o Marie-Josephite, b. le 24 avril 1785, mariée, le 28 avril 1802, à Jean Clair dit Blondin.

(1) Ce détail m’est donné par Mgr Richard, supérieur du Séminaire de Trois-Rivières, de qui je tiens aussi les noms des frères et sœurs de l’abbé Doucet.

6) François-Olivier, b. le 11 juin 1787. Rçu médecin, il pratiqua à Kingston, puis à New-York, passa quelques années en France et se fixa à Vera Cruz où il est mort.

7o Basile, b. le 3 mars 1789, marié, le 23 octobre 1810, à Julie Aubry. Il fut agriculteur dans la banlieue de Trois-Rivières, et colonel de milice.

8o Marguerite-Elisabeth, b. le 24 mars 1792; mariée, le 9 février 1813, à François Héli. D'après la tradition, c'était une femme d'un esprit supérieur.

9o Marie-Antoinette, b. le 24 août 1794. Mariée, le 5 juin 1815, à Jean-Em.-Benjamin Dumoulin, qui exerça sa profession de notaire à Trois-Rivières.

10o Anonyme, né en février 1796, et mort immédiatement après avoir été ondoyé.

11o Julie-Madeleine, b. le 26 mai 1797. (1) Le 17 octobre 1815, elle devint l'épouse de Joseph Prince, fils de Jean et de Rosalie Bourg.

Elle était la mère de feu le chanoine Joël Prince, du séminaire de Saint-Hyacinthe.

12o Monique-Henriette, b. le 4 mai 1880; mariée, le 17 octobre 1815, à François Prince. Elle mourut dans un âge très avancé, chez son fils, feu le chanoine J.-Octave Prince curé de Saint-Maurice.

M. André Doucet fit ses études au Séminaire de Québec et les termina en 1801.

L'année 1802-03, il était professeur de huitième; mais je n'ai pu trouver quelles sont les autres classes dont il fut chargé durant son grand séminaire.

Ce qui est certain, c'est que ses supérieurs vou-

(1) " Julie Doucet, une des sœurs de l'abbé André Doucet, épousa Joseph Prince (frère de Mgr Jean-Charles Prince, premier évêque de Saint-Hyacinthe), fils de Jean-Baptiste Le Prince, né à la Grand-Prée, et de Rosalie Bourg, fille de Bénoni Bourg et de Félicité Bourgeois, tous deux originaires de l'Acadie. De cette union est issue Hermine Prince, mariée, en 1841, à l'honorable Louis Richard. Du mariage entre Louis Richard et Hermine Prince est né, le 14 mars 1844, à Stanfold, Edouard Richard, auteur de *Acadia*." Notes de M. Pl. Gaudet.

Donc l'ancien curé de Québec était le grand-oncle du regretté M. Edouard Richard.

laient le garder, et ils y tenaient tellement qu'ils voulaient l'agrèger même quand il n'était que sous-diacre. (1) De son côté, Mgr Denault ne l'entendait pas ainsi, et, le 2 août 1804, il écrit à l'abbé Doucet : "Vous avez sans doute appris que par une lettre en réponse de celle qui proposait votre agrégation au séminaire, je n'y consentirai pas que lors de votre prêtrise ; vous ne devez donc pas y penser avant ce temps. D'ailleurs j'ai d'autres vues sur vous. Tenez-vous prêt pour le prochain ordre. Il pourra bien se faire que je vous appellerai dans ces cantons."

Mgr Denault, demeurant à Longueuil, voulait vraisemblablement avoir l'abbé Doucet auprès de lui pour lui servir de secrétaire. L'année suivante, le séminaire insiste et, le 30 septembre 1805, le supérieur écrit à l'évêque de Québec : "M. Doucet demande de se retirer au grand séminaire pour se mieux préparer au sacerdoce. Il aura l'âge au commencement de décembre prochain."

"Mgr de Canathe (Plessis) m'a fait entendre qu'il ne tarderait pas à être ordonné pour être employé tout de suite. Cependant M. Doucet m'a dit encore aujourd'hui qu'il persévérerait toujours dans le dessein de s'agrèger au séminaire." Comme on le voit, c'était à qui posséderait M. Doucet : Mgr Denault, Mgr Plessis, le séminaire le réclamaient chacun de son côté.

Quant au séminaire, sa cause était perdue d'avance ; car, depuis quelque temps, les deux prélats étaient en froid avec lui, comme le prouve la correspondance du temps.

M. Doucet fut ordonné prêtre par Mgr Plessis, le 1er décembre 1805, et le prélat le fit nommer tout de suite son vicaire à la cathédrale. Le 4, il signe en cette qualité dans les registres.

Il avait pour confrères de vicariat : MM. Ls-Joseph Desjardins, Antoine Tabeau, Chs-François Painchaud et après le départ de ce dernier, Chs de Boucherville.

L'évêque de Canathe exerçait encore les fonctions

(1) Lettre de M. Robert à Mgr Denault, 30 juillet 1804.

de curé à cette date, car M. Louis-Joseph Desjardins ne préside une assemblée de fabrique, comme curé d'office, que le 7 du même mois de décembre.

Mgr Denault mourut le 17 janvier 1806, et ce fut vraisemblablement quelques jours après, que son illustre successeur quitta définitivement la cure de Québec. Mais il la réservait évidemment pour l'abbé Doucet à qui il la confia le 9 octobre 1807. M. Desjardins ne fut jamais curé en titre.

Le lendemain, il y eut solennelle prise de possession, et dans l'acte qui en fut dressé, on lit que "la dite cure était vacante depuis un an par l'élection de l'illustre et Révérend Joseph Octave Plessis à l'épiscopat, son dernier possesseur pacifique ainsi qu'il est expliqué par les lettres patentes. . ." Voici comment Vénérande Robichaud apprend cette grande nouvelle à son frère Otto Robichaud, marchand à Nigaoec, Miramichi :

" M. Desjardins, de la cure de Québec, est devenu chapelain de l'Hôtel-Dieu. C'est un monsieur Doucet qui l'a remplacé, et vous pouvez juger de son mérite, lorsque vous saurez qu'il n'a pas encore vingt-cinq ans et qu'il passe pour le meilleur prédicateur du Canada. "

D'après M. Placide Gaudet, qui m'a donné copie de cette lettre, demoiselle Robichaud était la grand'tante du jeune curé de Québec. Le 7 novembre de la même année 1807, Mgr Plessis confère des pouvoirs extraordinaires à l'abbé Doucet et enfin, le 23 janvier 1813, il le nomme son vicaire général. On voit qu'il avait en lui une confiance sans bornes (1) si bien qu'à cette époque déjà, il avait jeté les yeux sur lui pour en faire son successeur et il le préparait pour l'épiscopat.

C'est une tradition absolument authentique qui m'a appris ce fait, car elle est arrivée jusqu'à nous par la voix de prélats et de prêtres qui avaient connu Mgr Plessis.

(1) Ferland dit que " M. Doucet avait acquis une grande part dans l'affection de Mgr Plessis. "

Aussi dans la notice biographique que je lui ai consacrée dans *Les Evêques de Québec*—en 1889—on peut lire en note de la page 468 :

“ Il n'en est pas moins vrai que, pendant plusieurs années et avant d'avoir jeté les yeux sur M. Turgeon, Mgr Plessis pensait que l'abbé Doucet serait son successeur sur le siège épiscopal. Le prélat se trompa cette fois ; M. Doucet était un homme de talents, mais la mitre de Mgr Plessis aurait pesé trop lourdement sur sa tête.”

Le nouveau curé de Québec se trouva donc, après un an seulement de prêtrise, chargé de la plus importante et de la plus populeuse paroisse du diocèse. Il n'y avait, à cette époque, qu'une seule église paroissiale pour toute la ville, et, d'après le recensement fait en 1815 par l'abbé Signai, les communiant au nombre de 7,266, étaient répartis comme suit : Haute-Ville, Cap Diamant, Banlieue de Sainte-Foye, Petite Rivière et Canardière, 1613 ; Saint-Roch, 2118 ; Cap Blanc, Anse des Mères, Terre Ste près de Ville, rue Champlain, Basse Ville, Sault au Matelot, Canoterie et le Palais, 1703 ; Faubourg Saint-Jean, 1832. Le curé eut d'abord trois vicaires, et, en 1811, on lui en donna un quatrième. Pendant les sept ans que M. Doucet desservit la paroisse, ce furent en même temps ou successivement : MM. Ant. Tabeau, Chs de Boucherville, E. Mathias Huot, Antoine Gagnon, Barthelemi Fortin, Antoine Dufresne, Joseph Provencher, Pierre Viau, Chs French, Joseph Lacasse, P.-M. Mignault, Laurent-Thos. Bédard, François Marcoux, Michel Dufresne, et J. MacDonald. (1) Si l'on considère le nombre des communiant — au-delà de 7000—et l'étendue de la paroisse, on conçoit que le curé et ses trois ou quatre vicaires avaient fort à faire pour pourvoir à tous les besoins. Mais il faut

(1) M. Tabeau fut nommé auxiliaire de Mgr Lartigue, mais il mourut avant sa consécration. M. de Boucherville devint curé de Charlesbourg ; M. Antoine Gagnon, curé de Shédiac et vicaire général ; M. Joseph Provencher, premier évêque de Saint-Boniface, M. P. M. Mignault, fondateur du collège de Chambly et vicaire-général ; M. Pierre Viau, curé de la Rivière-Ouelle, etc., et vicaire-général ; M. L. T. Bédard, chapelain de l'Hôpital-Général.

se rappeler qu'à cette époque, les dévotions n'étaient pas aussi nombreuses qu'aujourd'hui, ni les sacrements aussi fréquentés. Nos pères tenaient surtout à la dévotion des Pâques ! Plusieurs mêmes ne montraient pas un grand empressement à s'acquitter de ce devoir ; car, dans un de ses prônes, l'abbé Doucet dit que " beaucoup de personnes, sous des prêt xtes assez légers, diffèrent de se présenter jusqu'après la quinzaine finie."

Il est juste de dire que, comme aujourd'hui, l'on faisait la neuvaine de Saint-François-Xavier. Une année, elle fut p êchée par M. de Calonne. Mgr Plessis prêchait très souvent le dimanche, et M Doucet se faisait aussi remplacer de temps à autre, soit par ses vicaires, soit surtout par M. Daulé et MM. Turgeon, Gatien, Desjardins, Robert et Demers.

En 1809, il écrit cette note dans son cahier : " Tous les dimanches du carême, le curé a prê hé et n'a point eu le temps d'écrire ses prônes." Il aurait dû le trouver le temps, d'autant plus que ses susdits prône, très bien écrits du reste, ne sont pas longs.

A part les annonces de messes et de décès, les publications des bancs de mariages, on y trouve peu de choses intéressantes pour l'histoire. Notons cependant quelques passages.

Le 22 juillet 1810, je lis : " C'est avec une joie mêlée de beaucoup d'amertume que nous voyons, M. F., les magistrats de cette ville obligés de réprimer par la force une multitude de gens sur la conduite desquels les motifs de religion ne peuvent plus influencer en rien, et de sévir d'une manière plus rigoureuse que jamais contre les désordres en tous genres qui règnent malheureusement aujourd'hui parmi nous. Du nombre de ces désordres, il en est un qui n'a pu échapper à la vigilance de nos chefs de police, c'est de voir, tous les jours de dimanches et fêtes, des trois et quatre cents personnes attroupées, pendant tout le temps des offices divins, aux portes de nos églises,

y jouant, s'y querellant, y formant des partis d'infâmes débauches, tandis que l'Agneau sans tache s'immole pour eux sur nos autels. Or, je vous avertis, M, F., que, dans leur dernière session, les honorables Juges de Paix ont appointé deux citoyens auxquels ils ont donné l'ordre précis de conduire immédiatement dans les prisons de cette ville, toute personne qui, pendant le temps des divins offices, s'obstinait à demeurer sans raison dans les espaces compris : 1o depuis les portes de l'église cathédrale jusqu'à la rue St-Joseph (1) en descendant la rue Ste-Famille communément appelée Côte de l'hérie (sic); 2o depuis les portes de l'église cathédrale jusqu'aux casernes, en comprenant la ruelle qui conduit au Séminaire avec le marché en entier; 3o depuis les portes de l'église cathédrale jusqu'à la place du château St-Louis exclusivement; 4o enfin depuis les portes de l'église cathédrale jusqu'au presbytère inclusivement. Pussions-nous n'avoir jamais la douleur de voir des catholiques emprisonnés et punis pour avoir refusé de se soumettre à des réglemens si religieux et si sages !”

Le 3 août 1811, M. Doucet fait l'annonce suivante : “Dimanche prochain, après les vêpres, et si le temps le permet, le clergé descendra en procession à l'endroit du faubourg St-Roch où sont maintenant jetées les fondations de l'église qu'on espère pouvoir y bâtir, et cela afin d'y bénir la première pierre de cet édifice. Nous espérons que ceux qui accompagneront cette procession, se comportent avec décence et religion.” Le dimanche suivant, il dit encore : “S'il ne pleut pas, nous descendrons après les vêpres au faubourg St-Roch pour y faire la bénédiction annoncée dimanche dernier.....”

Le 24 décembre 1811 : “Je recommande à vos prières la femme de Bock, décédée hier en cette ville”. Et c'est tout. Impossible de savoir ce qu'était ce M Bock.

En 1812, on chante plusieurs grand'messes “pour obte-

(1) Aujourd'hui la rue Garneau.

nir du Seigneur la grâce de conserver notre gouvernement actuel, ainsi que le bonheur qu'il nous a procuré jusqu'ici."

A cette époque, il n'y avait aucune collecte annuelle pour les œuvres diocésaines ou autres, et rarement des quêtes spéciales. Aujourd'hui il en est autrement ! Comme les conférences de St-Vincent de Paul n'avaient pas encore été fondées, ni ici ni ailleurs, le curé était obligé de s'occuper lui-même des pauvres qui furent en nombre et en grande misère, durant quelques hivers. Alors il lui arrivait de faire appel à la charité de ses paroissiens.

En 1807-08, on fit des collectes dans plusieurs églises du diocèse pour la reconstruction du monastère des Ursulines détruit par le feu. Le curé de Québec recueillit pour cette œuvre au-delà de mille piastres.

Depuis plusieurs années et longtemps encore après 1807, un prêtre disait une messe basse immédiatement après le pône, et on l'appelait la messe du *Credo*. S'il y avait un enterrement à faire le dimanche, le curé annonçait souvent qu'il aurait lieu après la grand-messe, et que la messe qui serait dite alors pour le défunt tiendrait lieu de la messe du *Credo*.

Le curé donne avis, de temps à autre, que les prêtres de la paroisse iront confesser les enfants des écoles. Les Sœurs de la Congrégation en tenaient une à la basse-ville. Il y avait ensuite les écoles que Mgr Plessis avaient établies quand il était curé : une dans la rue Sainte-Ursule, une dans la rue Sault-au-Matelot, une au faubourg Saint-Jean et une au faubourg Saint-Roch. Dans ces deux dernières, un des vicaires allait faire le catéchisme, le dimanche.

Voici en quel état M. l'abbé Doucet avait trouvé la cathédrale de Québec en 1807, et en quel même état il la quitta en 1814.

"A l'intérieur, elle ressemblait aux plus misérables églises de campagne. Des bancs vieux, salis et noircis

des planchers à demi-pourris ; au lieu de voûte, un plafond enfumé qui donnait passage à la pluie et à la neige ; une sacristie très étroite ; des ornements tombant de vétusté." Ce tableau qui paraît chargé est absolument véridique ; je le trouve dans une *Notice biographique de Mgr Signaï* publié en 1850. On peut ajouter que le portail de la cathédrale était d'une grande pauvreté et que l'église de la basse-ville menaçait ruine. A cette époque, on ne chauffait—avec un poêle—que la sacristie, comme on le voit par les différents contrats que l'on passait en engageant les bedeaux (1) et aussi par les comptes de fabrique. Le chauffage coûtait de quarante à quarante-cinq piastres ! Et dans l'église ?—et bien, dans l'église on gelait. Ce ne fut que sous l'administration de Mgr Signaï que l'on se décida à chauffer la cathédrale.

Il y avait deux cimetières situés de chaque côté de l'église, et le cimetière des Picotés sur le terrain de l'Hôtel-Dieu.

L'abbé Signaï, qui fut le successeur de M. Doucet, était un administrateur hors ligne : il mit ordre à tout, transforma les deux églises, fit faire des voûtes en plâtre à la cathédrale (1819), une vaste et commode sacristie (1828), remplit le vestiaire de beaux ornements, et malgré de fortes dépenses rendit la fabrique riche et prospère.

Quant à l'abbé Doucet, il avait des talents plus brillants ; mais s'il fit de beaux sermons, on ne voit pas que son règne ait été bien fructueux, du moins pour ce qui regarde le temporel.

L'abbé Ferland dit "qu'il manquait d'une qualité bien nécessaire à un curé : il ne savait point mettre d'ordre dans ses affaires."

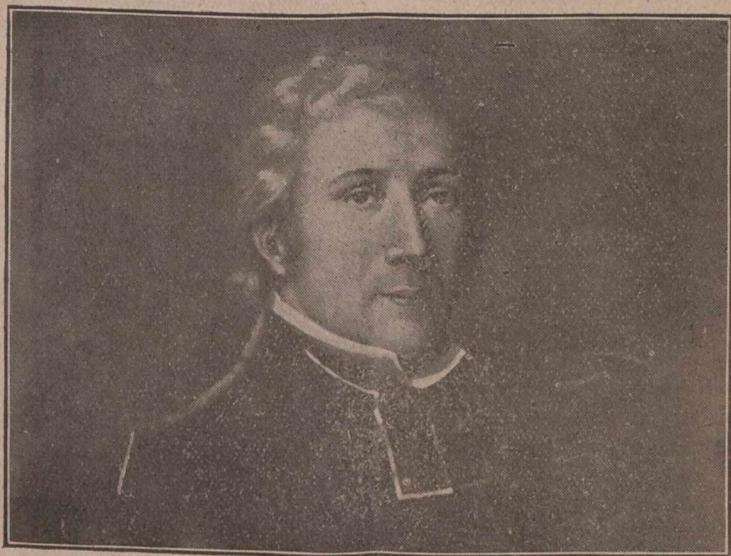
Je vois par les registres, qu'il présida pour la première fois une assemblée de fabrique le 26 décembre 1807, et qu'il eut le même honneur quarante et une autres fois pendant les sept années de son administration.

(1) Le bedeau de M. Doucet fut l'illustre Jean-Baptiste Onelle.

Mais c'est en vain que j'ai lu les procès-verbaux pour y découvrir quelque fait saillant, quelque résolution importante. En 1809, on vote des remerciements au vicaire, M. Tabeau, qui touchait l'orgue de la cathédrale. En 1810, on décide d'engager M. Bentley pour trois ans avec un salaire de quarante-six livres (\$184.00) par année. "Il s'obligera en outre d'enseigner pendant ce temps un jeune homme, de manière à le rendre capable de jouer convenablement au bout de trois années."

Plus tard, c'est un M. L'Ecuyer qui est organiste avec un traitement de quarante louis. Pendant quelque temps, M. l'abbé Tabeau, étant alors chapelain de l'Hôtel-Général, se rendait, tous les dimanches à la cathédrale, pour y toucher les orgues, et la fabrique avait voté quinze piastres, payables tous les trois mois, pour les frais de voyage. Mais cela eut lieu après le départ de M. Doucet et sous l'administration de M. Signai.

En 1809, on fait quelques réparations au presbytère. En 1811, la pension et le salaire des vicaires—cent piastres chacun—sont le sujet des délibérations de la fabrique. Le curé recevait pour lui-même et pour ses vicaires \$1605.00 par année. On offre aux soldats les deux allées des galeries, et on décide de prolonger les jubés des deux chapelles jusqu'à la dernière arcade. Le gouverneur avait à sa disposition "le premier banc de la nef du côté de l'épître". Le haut de la sacristie sera offert aux Dames de la Congrégation pour y assister à l'office divin avec leurs élèves. Le petit jubé de la chapelle de la Sainte-Famille est offert aux troupes catholiques. Permission accordée, il y a six ans, aux congréganistes de faire leur office dans le haut de la sacristie est continuée durant six autres années" Les marguilliers cherchent à acheter un terrain pour un nouveau cimetière : soixante pieds sur la longueur du jardin de l'Hôtel-Dieu ; c'est là que se trouvait déjà le cimetière des picotés qui comprenait la rue Hamel. Il s'agissait de l'agrandir.



L'ABBÉ ANDRÉ DOUCET
CURÉ DE QUÉBEC
1807-1814

En 1813 : on éclairera l'église, le jour de Noël, à la messe de l'aurore. Il n'y avait pas, à cette époque, de messe de minuit.

On paie cent-vingt louis pour un ornement que M. Desjardins a fait venir d'Europe et on le prie de demander un ornement pontifical.

Les recettes de la fabrique étaient (1812) de \$6,675.00 et les dépenses de \$5,179.00.

Comme je l'ai déjà dit, les comptes-rendus des assemblées de fabriques offrent peu d'intérêt, et elles se tenaient plutôt pour régler des affaires de routine ou de peu d'importance. N'empêche qu'elles étaient bien désagréables à M. l'abbé Doucet, homme pacifique, ennemi des chicanes et des contestations.

Or les marguilliers d'alors n'avaient pas la bonne humeur et la générosité de ceux d'aujourd'hui, c'est sûr, et la vérité de cette remarque peut être établie facilement en consultant les registres non seulement de la cathédrale, mais des autres églises du diocèse.

Le curé se plaignait souvent à son évêque. Le 18 juillet 1808, il lui écrit : " je n'ai point éprouvé encore de misères semblables à celles que me causent depuis longtemps les affaires de la Fabrique. (Il s'agissait surtout des comptes d'un M. Guillaume Boutillier)..... j'ai souvent été prêt de me reprocher à moi-même de n'avoir point assez soupesé le poids dont vous m'avez chargé, ni rapproché de sa pesanteur et mon incapacité et mon peu de vertu. Mais j'ai toujours réussi à calmer le démon du découragement par la pensée que Votre Grandeur n'était absente d'ici que le tiers de l'année."

Mais, après quelques années de luttes, l'abbé Doucet se laissa aller au découragement. Il faut dire qu'à part les misères que lui faisaient les marguilliers, il s'en créait lui-même. " Il ne savait point mettre d'ordre dans ses affaires, écrit l'abbé Ferland, ce défaut lui causa des embarras si sérieux qu'il se découragea, et résigna sa cure ". C'est le

19 octobre 1814, qu'il adressa à Mgr Plessis sa lettre de démission.

“Je vous supplie, de vouloir bien accepter la résignation de mon titre de curé de Québec. C'est une grâce que j'ai déjà demandée à V. G. à plusieurs reprises et sans succès, mais qu'elle m'accordera enfin, je l'espère, autant à cause de ses bontés ordinaires pour moi, qu'à cause des raisons qui me portent en ceci à y avoir recours.

“Votre Grandeur sait que je préférerais une mission à ma situation présente et que, depuis une année surtout, je lui ai souvent exprimé là-dessus mon désir. Si je vous le manifeste de nouveau aujourd'hui, Monseigneur, c'est que je crains que ma santé ne s'affaiblisse sans ressource par les travaux de l'hiver dans lequel nous allons entrer, et qu'ensuite je pense qu'il est grand temps de mettre comme curé, à la tête de cette fabrique-ci, quelqu'un plus capable que moi d'y faire le bien..... Je crois devoir vous avouer qu'il me coûterait infiniment d'assister à une nouvelle assemblée de fabrique, tant celles qui se sont passées ont été pour moi fécondes en amertume..... Presque toujours j'y ai été le témoin d'emportements, de querelles, d'injures, qui, sans m'avoir précisément pour objet, devaient m'affecter aux yeux mêmes de ces messieurs, à raison de leur délicatesse et de leurs procédés partout ailleurs qu'en cet endroit.”

Mgr Plessis accepta tout de suite cette démission. Il s'y attendait du reste ; puisque dans le courant du mois de septembre précédent, il avait rencontré à Nicolet M. l'abbé Signai et lui avait fait entendre qu'il serait curé de Québec.

Le 20 octobre, les notaires Jos. Planté et Félix Têtu rédigèrent l'acte accoutumé, dans lequel on lit que M. Doucet “pour raison d'infirmité et autres à lui connues, s'est volontairement et de son plein gré, démis et dénet de la dite cure de Québec purement et simplement entre les mains du dit Seigneur Evêque.”

Le même jour, Mgr Plessis nomma M. Doucet, curé des paroisses de N. D. des Anges (Hôpital-Général) et de Ste-Foy, "sans obligation de résider dans cette dernière, y ajoutant les fonctions d'aumônier des pauvres et de chapelain et confesseur ordinaire des religieuses de l'Hôpital-Général."

En même temps M. l'abbé Tabeau était chargé de la desserte de la paroisse de Québec, en attendant l'arrivée du nouveau titulaire. Et c'est en cette qualité qu'il présida une assemblée des marguilliers, le 30 octobre 1814, "Résolu : 1o que cette assemblée désavoue ceux des marguilliers dont les procédés ont pu induire messire Doucet, V. G., et ci-devant curé de Québec, à demander sa retraite." Cinq refusent de signer.

Voici les noms des marguilliers que je vois assister aux assemblées de fabrique de 1807 à 1814 : Jean-Baptiste Corbin, marguillier en charge, (1807), Frs Langlois, Frs Huot, Jacques Leblond, Pierre Langlois, Pierre Bruneau, Frs Fortier, Augustin-Jérôme Raby, Frs Fillion, A. Denechaud, Antoine Cureux St-Germain, Martin Che-nequi (1), Claude Gauvreau, Frs Ranvozyé, Chs Pinguet, Chs Dérome, Pierre Emond, Frs Bellet fils, Louis Gauvreau, Louis Lagueux, Laurent Amyot, Pierre Vocelle et Ths Wilson.

Dans *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital Général*, il est à peine fait mention du nouveau chapelain. Je remarque cependant le passage suivant :

Novembre 1814.

"M. André Doucet, vicaire général et chapelain de notre maison, voulut assister lui-même à l'ouverture du tombeau" (de Mgr de Saint-Vallier). M. Doucet fit ouvrir le cercueil de plomb qui avait été retiré du caveau... La bonne mère St-Vallier crut pouvoir se permettre de détacher pour la conserver une phalange d'un doigt du vénérable défunt ; mais M. Doucet n'approuva pas sa dé-

(1) Grand-père de l'apostat.

votion, et elle dut rendre, à la tombe ce qui avait fait l'objet de son pieux larcin.....”

“ Dans l'après-midi du 8 novembre, M. Doucet se rendit à l'église, et fit aux religieuses une exhortation.....”

Et je crois que c'est tout. Curé de Sainte-Foye, il n'a laissé dans cette paroisse aucune œuvre, aucun souvenir, pas même sa signature ; car chose incroyable, les registres deviennent absolument muets durant son administration. Pas un procès-verbal dans le cahier des délibérations de la fabrique, pas un acte dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures !

Il est évident que le changement de poste n'était pas favorable à M. l'abbé Doucet, et que sa santé n'était pas devenue meilleure. Le 14 juin 1815, M. Tabeau écrit à Mgr Plessis : “ M. Doucet est un peu mieux depuis quelques jours. Il a gagné M. Desjardins à aller passer quelques jours à l'Hôpital-Général, pour faire diversion et suppléer au voyage de Saint-Michel qu'il ne peut se résoudre à faire pour diverses causes. ” Le 22 août : “ M. Doucet est assez bien pour la santé. ”

L'évêque de Québec était alors en visite pastorale dans les provinces maritimes. Il revint par Boston et New-York et rentra dans sa ville épiscopale le 28 septembre. Une triste nouvelle l'attendait à son arrivée : le départ soudain et imprévu de l'abbé Doucet pour des lieux inconnus.

Ce jour-là même, le prélat écrit à son coadjuteur, Mgr Panet : “ M. Doucet est parti d'ici à son retour du bureau (1) après avoir fait dans le plus grand secret, les préparatifs d'un homme qui ne doit pas revenir. Ses motifs sont entièrement inconnus à moi et à tout autre. ” On comprend l'émoi, le chagrin de ses supérieurs et de ses nombreux amis.

En novembre, Mgr Plessis reçoit de ses nouvelles par

(1) Bureau de la Caisse Ecclésiastique St-Michel dont M. Doucet faisait partie et qui s'était tenu, le 6 septembre, à Saint-Charles de Bellechasse.

ue lettre de Mgr Cheverus, évêque de Boston : (30 octobre 1815).

“ M. Germain et M. Doucet se sont embarqués pour Marseille de Marblehead, le mardi 24 du présent. M. Doucet dina avec nous, le lundi. Il a les jambes enflées. Il m'assura qu'il ne faisait ce voyage que pour sa santé et qu'il reviendrait de suite se jeter aux pieds de V. G. Je lui dis que j'allais vous écrire. Il écrivit alors le petit mot ci-inclus

Malheureusement ce petit mot, étant sur une feuille séparée, a été perdu, mais nous savons ce qu'il contenait, par la lettre suivante que Mgr Plessis, écrivait, le 18 décembre suivant à M. Migneault, missionnaire à Halifax :

“ J'ai ouvert et gardé votre lettre du 5 nov. à l'adresse de M. Doucet dont il paraît que vous ne savez pas l'histoire. Quelques jours avant mon retour en Canada, il était parti de Québec, sous prétexte de venir à ma rencontre dans les Etats-Unis, et il n'a pas repassé depuis. Il s'est rendu à New-York, sans que nous soyons rencontrés, y a passé plusieurs semaines sans se mettre en rapport avec le clergé du lieu, s'est embarqué sur un vaisseau français, a fait une apparition chez l'Evêque de Boston, à l'invitation de celui-ci, et est retourné, le lendemain, 24 oct., retrouver son vaisseau à Marble Head, et se mettre en route pour Marseille. Il a été joint, avant ce dernier embarquement, par Chs Germain qui se croit appelé au monastère de la Trappe et pourrait bien l'oublier en chemin. (1) Du moins celui-ci est parti ouvertement, ayant annoncé son départ au lieu que l'autre a dérobé son projet à sa communauté, à sa paroisse de Sainte-Foye, à son évêque et à ses meilleurs amis. Il devait déjà £860, il s'est endossé de 450 de plus à son départ Ses fonds et meubles vendus, il devra encore 2 à 300. Voyez si Frank a lieu d'attendre quelque chose de lui.

(1) En fait, M. Germain persévéra et mourut Trappiste, en 1828 à Laval, département de Mayenne, France.

Avant de laisser Bos'on, il m'écrivit quelques lignes au bas d'une lettre de Mgr Cheverus, se plaignant de n'avoir pas reçu de réponse à trois lettres qu'il dit m'avoir écrites et dont nulle ne m'est parvenue. Il est parti les jambes enflées, les yeux malades, la tête un peu démontée. Cependant il a bien figuré jusqu'au dernier moment. Les langues se sont déchaînées contre lui en tout sens. Chacun a voulu expliquer à sa mode un départ aussi mystérieux. On a fini par se réunir dans l'opinion que c'était la démarche d'un cerveau dérangé.. ...”

M. Doucet se décida enfin à donner de ses nouvelles à son évêque, et il lui écrivit cette touchante lettre :

“Aigues-Belles, 16 août 1816.

“ Monseigneur,

“Après m'avoir constamment honoré d'une amitié d'autant plus réelle qu'elle prenait dans vos bienfaits sa source et son aliment ; après avoir donné la plus grande publicité à la confiance sans réserve que vous placiez en moi ; après m'avoir revêtu, au temps d'une grande jeunesse, de charges dont chacune pouvait être le prix du talent, de l'expérience et de la vertu réunis ; après m'avoir fait pendant longtemps le confident presque unique des tribulations qu'il plait à la divine Providence de verser sur votre épiscopat : pouviez-vous croire que moi, ex-curé de votre cathédrale, vicaire général de votre diocèse, pasteur actuel de deux paroisses, (1) chapelain et confesseur de religieuses, j'oserais le premier, comme prêtre canadien, donner à votre clergé le scandale de la désertion, de la désertion la moins provoquée et pourtant la plus odieuse sous tous les rapports *apparents* ? Puis-je bien croire moi-même, que j'ai eu le courage de former et d'exécuter de sang froid le dessein de me placer à près de deux mille lieues de tout ce qu'humainement parlant j'avais de vraiment cher en ce monde : mon pays, mon évêque, mes ouailles, mes confrères, mes amis, et cette famille si

(1) Ces deux paroisses étaient celles de N. D. des Anges (Hôpital Général) et de Ste-Foy.

digne de mes plus vives, de mes plus tendres affections ? Elle avait placé en moi presque toute sa félicité temporelle !

“ En ce moment, Monseigneur, comme en tous ceux où des réflexions sérieuses sur ce sujet s'emparent de ma tête ou plutôt de mon malheureux cœur, il arrive (quoique je fasse) qu'un froid de glace court bientôt par toutes mes veines ; qu'à peine il me reste de forces pour trembler ; et qu'assurément je ne saurais faire aucun usage de mes jambes, eussais-je à me soutenir au-dessus d'un abîme. Grâce, conscience, remords, il m'en coûte sans doute pour agir dans le sens que vous dictez, mais me fallût-il sacrifier mille fois plus pour jouir enfin de la paix intérieure, ce bien que je ne fais encore qu'entrevoir ne me paraîtrait même alors que bien facilement payé. Aussi, Monseigneur, cette Providence qui me criait depuis si longtemps d'acquiescer, à quelque prix que ce fût, un bien auprès duquel les autres ne comptent pas, m'a conduit par des voies que je ne puis méconnaître pour les siennes, dans une maison de Trappistes nouvellement établie en France.....

“ Au nom de votre ancienne charité pour moi, Monseigneur, je vous supplie d'approuver mon désir de me renfermer pour toujours dans la retraite où je suis maintenant, si c'est la volonté de Dieu, comme je le crois, et qu'il ne me manifeste point le contraire avant la fin de mon noviciat.....

“ P. S.— J'ai la plus grande espérance que M. Christie se sera défait non seulement de mes immeubles, mais de tous mes meubles aussi, pour m'acquitter de ce que je devais. J'en écris à mon frère.”

Je n'ai pu trouver la réponse de Mgr Plessis. Il dut lui permettre de rester chez les Trappistes, mais l'informer en même temps que ses dettes n'avaient pas encore été payées ; ce qui mettait un obstacle à sa profession religieuse.

MGR HENRI TÊTU

(La fin dans la prochaine livraison)

REPONSES

Les prêtres et le droit de vote. (III, I, 279.)—
Jusqu'à 1843, les prêtres, comme les ministres des différentes sectes protestantes d'ailleurs, avaient eu le droit de voter à nos élections parlementaires.

Pendant la session de 1843, l'Assemblée législative de la province du Canada adoptait une loi pour mieux assurer son indépendance (An act for better securing the Independence of the Legislative Assembly of this Province).

La clause III de cette loi se lisait comme suit :

“ Et qu'il soit statué que, depuis et après la passation du présent Acte, toutes les personnes ou officiers publics ci-après mentionnés ou désignés, savoir, tous les juges d'aucune Cour du Banc de la Reine ou du Banc du Roi, le vice-chancelier du Haut-Canada, le Juge de la Cour de Vice-Amirauté du Bas-Canada, le Juge de la Cour d'Escheats, tous les Juges de districts, ou juges de circuits et tous les ecclésiastiques de l'Eglise d'Angleterre ou d'Ecosse, et tous les prêtres et ministres, soit de l'Eglise Romaine ou de tout autre culte, ou de profession de croyance religieuse seront inhabiles à voter à aucune élection d'un membre ou des membres pour servir dans la dite assemblée Législative, soit dans le présent Parlement ou dans aucun Parlement à venir, et, si après la passation du présent acte, aucune telle personne ou officier public mentionné et désigné dans la présente classe, vote à aucune telle élection, elle encourra par là la forfaiture d'une somme de cinq cents livres, argent courant de cette Province ; et cette somme sera recouvrable par toute personne qui en fera la demande en Justice par une action de dette, bill, plainte ou information, devant aucune Cour de juridiction civile compétente de cette Province, et son vote sera nul à toutes fins et intentions quelconques. ”

Cette loi, réservée au bon plaisir de Sa Majesté, fut sanctionnée par la Reine, en Conseil, le 17 avril 1844.

En faisant parvenir la sanction royale au gouverneur général du Canada, le ministre des colonies faisait les observations suivantes au sujet de cette loi :

“ Je ne saurais partager l'opinion que la défense faite aux ministres de la religion, quel que soit leur culte ou croyance, d'occuper des sièges dans l'Assemblée ou de voter à l'élection des membres, aura l'effet de les éloigner des luttes politiques ou de parti. Et quand bien je pourrais prévoir ce résultat, je ne le regarderais pas comme d'un avantage suffisant pour compenser les grands inconvénients qu'il y aurait d'isoler ainsi de leurs compatriotes tous les membres du corps religieux enseignant, sur des questions auxquelles tous les hommes instruits doivent prendre un vif intérêt, et à l'égard desquelles la grande majorité de ces personnes ont des devoirs à remplir dont ils ne peuvent être déchargés par aucun tel règlement.”

Certains ministres de l'Évangile avaient voté à l'élection générale de septembre et octobre 1844, croyant avoir le droit de le faire.

Le 5 décembre 1844, le modérateur et le consistoire de l'église écossaise de Montréal demandaient à l'Assemblée législative du Bas-Canada d'adopter une loi pour exempter des pénalités de la loi les ministres de l'Évangile qui avaient voté à la dernière élection générale.

Le 9 décembre, le Révérend John Merlin, de Hemmingford, qui avait voté à la dernière élection par ignorance de la loi, faisait la même demande.

Le 12 décembre, même demande du Révérend M. Jackson et autres.

Cette loi fut adoptée le 24 janvier 1845. Elle a pour titre “Acte pour indemniser (sic) les ministres du clergé et autres, qui ont voté à la dernière élection, par ignorance de la loi.” C'est le 8 Victoria, chapitre 9.

A la même session, M. Laurin, député de Lotbinière,

soumit un projet de loi pour permettre aux membres du clergé de voter à l'élection des membres de l'Assemblée législative.

Ce projet de loi donna lieu à de longs débats. Mais il fut finalement adopté. C'est le 8 Victoria, chapitre 10.

P. G. R.

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.)—*Manuel des sociétés de tempérance et de charité établies dans le diocèse de Montréal le 25 janvier 1842.* Montréal : bureau des Mélanges Religieux, rue St-Denis, près l'évêché—1842. 96 pp in-32.

Manuel ou Règlement de la Société de Tempérance, dédié à la jeunesse canadienne, par M. Chiniquy, Ptre, curé de Kamouraska — Québec, bureau de l'Artisan, imprimé et publié par Stanislas Drapeau & Cie—1844. 158 pp. (1).

Manual of the Temperance Society, dedicated to the youth of Canada, by the Rev. Father C. Chiniquy, N. Oblat of Mary Immaculate—Translated from the french by Pierre-Octave Démaray, student at law. Montréal : Lovell and Gibson, printers, St-Nicholas street—1847. 112 pp. in-8.

La croix présentée aux membres de la société de tempérance, par Alexis Mailloux, prêtre, vicaire-général de Québec, au bureau de l'Abeille. 1850. 105 pp.

An address on the liquor traffic delivered by Thos. White, jr, at the annual meeting of the Union total Abstinence Society, held in Russell's Concert Hall, Quebec January 9th, 1852. Printed by order of the Committee of the Union Total Abstinence Society. Quebec : Printed by Robert Middleton, 19, Mountain street—1852. 10 pp. in-8.

The Maine liquor law, with an introduction and an appendix on its practical working, by a citizen of Maine

(1) Seconde édition en 1847. Troisième édition en 1849.

—Montréal—printed by J. C. Becket, 22, Great St. James street—1852. 36 pp. in-32.

Annales de la tempérance. Montréal, 1852.

Prohibitory liquor laws: their practical operation in the United States. The subject discussed as a question of stop policy and legislation with suggestions for the suppression of tippling houses, by Charles Lindsay.—Montréal: printed by Salter & Ross, great St. James street—1855—35 pp. in-8.

Tempérance et intempérance.—Montréal, des presses à vapeur de Montigny & compagnie, 18, rue Saint-Gabriel. 1856. 86 pp. in-8.

L'ivrognerie est l'œuvre du démon mais la sainte tempérance de la croix est l'œuvre de Dieu. Hommage d'un dévouement profond offert aux associés de la Croix, par Al. Muilloux, vicaire-général de l'archidiocèse de Québec.—Québec, typographie d'Augustin Côté & Cie.—1867. 440 pp.

Lecture sur l'alcoolisme, par J. A. Laramée—Montréal, typographie de Louis Lepine, 91, rue Durham (1878). 78 pp. in-8.

La tempérance au point de vue social. Lecture prononcée le 22 octobre 1879 par l'hon. F. X. A. Trudel, C. R., sous les auspices de la société de Tempérance de l'Eglise Saint Pierre de Montréal, Montréal: J. Champleau & Fils, imprimeurs et relieurs, 31 et 33, rue Cotté—1879. 76 pp.

Conférence sur les propriétés délétères des liqueurs spiritueuses donnée à St-Sauveur de Québec, par le Rév Père L.-P. Paquin, O. M. I., ancien professeur de chimie—Québec, typographie de C. Darveau—1879. 89 pp. (1).

Lecture on the hurtful qualities of spirituous liquors delivered in Quebec, by L. P. Paquin, O. M. I., late professor of Engineering & Chemistry—Quebec: N.-S. Hardy, book seller, Notre Dame street, lower town—1880—40 pp. in-8.

(1) Troisième édition en 1880.

L'alcool voilà l'ennemi! Plaidoyer en faveur de la prohibition du trafic des boissons enivrantes, par S. A. Abbott. Montréal—1883. 100 pp. in-8.

Guerre à l'intempérance. Brochure approuvée par Mgr l'archevêque de Montréal. Montréal: J. Chapleau & Fils, imprimeurs de l'Archevêché—1887. 112 pp. in-12.⁽¹⁾

Action des boissons énivrantes sur l'organisme humain, par T.-A. Talbot. Québec, imprimerie générale A. Côté & cie—1888. 238 pp.

La vérité sur la question de l'octroi des licences pour vente de liqueurs enivrantes. Québec—1890. 8 pp.

Annuaire de la Société de Tempérance de l'église Saint-Pierre de Montréal, 1897-98. 105 pp. in-8.

Annuaire de la Société de Tempérance de l'église Saint-Pierre de Montréal, 1898-99. 66 pp. in 8.

Catalogue de la Société de Tempérance de l'église Saint-Pierre de Montréal pour l'année 1899-1900—112 pp. in-8.

Alcool et alcoolisme (Causeries sur l'intempérance) par Edmond Russeau—Québec: Imprimé par la Cie de publication "Le Soleil"—1905. 168 pp. in-8.

Petit manuel anti-alcoolique dédié à la jeunesse canadienne, par R.-Ph. Sylvain, chanoine, aumônier des Sœurs du Saint-Rosaire—Rimouski—1905. 30 pp.

Guerre à l'alcoolisme. Causerie médicale sur l'alcoolisme, par le docteur L. V. Vézina, M. D. L.—J.-A.-K. Laflamme, imprimeur.—Québec—1906. 52 pp.

Almanach du buveur pour 1907. Imprimerie Générale de Rimouski, S. Vachon, propriétaire, Rimouski, P. Q. 80 pp. in-16.

L'Abus des alcools. Causeries écrites d'après les notes du docteur X, par Jean des Erables. Trois-Rivières, Imprimerie des "Petites Lectures". Sans date. 16 pp.

(1) M. l'abbé Charles Larocque était l'auteur de cette brochure. Une seconde édition fut publiée la même année. Cette dernière eut l'approbation du cardinal Taschereau et des évêques de Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, St-Hyacinthe, Sherbrooke et Pembroke.

Catéchisme de tempérance à l'usage des familles et des écoles de la province de Québec. Publié par la Société Chrétienne de Tempérance des Dames (W. C. T. U.) de la province de Québec. Sans date. 16 pp. in-12. P. G. R.

Les assignats de la distillerie de Saint-Denis (IX, XI, 982.)—Nous trouvons dans la très intéressante *Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu*, que vient de publier M. l'abbé J. B. A. Allaire, les renseignements suivants sur les assignats de la distillerie de Saint-Denis :

“ Le branle imprimé à la prospérité du village de Saint-Denis par le commerce de grain, créa vite comme un affolement par les Dyonisiens. On croyait à la fondation d'une florissante ville en peu d'années. Sous ce rapport, on a certainement présumé, mais on calculait sans le soulèvement de 1837, qu'il était difficile de prévoir.

“ Les industries ont débuté lentement à Saint-Denis, par diverses boutiques particulières, où ne travailla d'abord qu'un maître en son métier et plus tard un patron avec un ou plusieurs apprentis, c'est le commencement inévitable de tous les centres. Le cordonnier arriva le premier en 1738, puis le menuisier en 1767, le forgeron en 1772, le sellier en 1795, les maçons, les tanneurs, les orfèvres, même les photographes vinrent ensuite.

“ Mais la première industrie qui a pris une certaine extension dans la localité est celle de la poterie. A son âge d'or, en 1837, fumaient jusqu'à une vingtaine de ses fourneaux dans le bas du village. Il n'y avait toutefois le plus souvent qu'un ouvrier par établissement. On y fabriquait des terrines, des cruches, des plats et des pots de toutes dimensions. Ce sont les grandes usines de grès et de ferblanterie de Montréal et de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui ont administré le coup de grâce à cette industrie dyonisienne.

Vers 1825, se construisit à Saint-Denis la plus considérable chapellerie du Canada. On n'y confectionna

d'abord que des coiffures de haute forme nommées *castors*; c'était le couvre-chef favori de nos ancêtres pour les circonstances solennelles. Inutile de se demander après cela pourquoi il était plus répandu dans notre région que dans les autres parties du pays. Mais les chapeaux de feutre ayant à la fin commencé à s'introduire dans nos campagnes, il fut jugé à propos de leur accorder une place dans la manufacture à côté de la marchandise primitive. Cet établissement, dû à l'initiative de Charles Saint-Germain, aidé d'une compagnie organisée à Saint-Denis même, employait une trentaine d'hommes. Les soldats anglais l'ont incendié en février 1838. On l'a relevé de ses ruines quelques années plus tard, mais ses succès étaient finis. C'est vers 1852 que le f-u, rasant de nouveau l'édifice, a finalement ruiné cette industrie sur les rives du Richelieu.

“ Et la distillerie ; il faut bien en dire un mot aussi, puisque l'on ne peut entendre parler de la rébellion de 1837 à Saint-Denis sans apprendre qu'il en fonctionnait une dans la localité. Bâtie par Nelson, Kimber, Louis Deschambault et compagnie, vers 1830, elle était alors en pleine activité. L'eau de-vie qu'elle fournissait grattait fort, paraît-il, le gosier de nos aïeux, et elle a grandement servi à stimuler certains courages défaillants lors de l'échauffourée (1837). Ses excellentes affaires jusque-là lui avaient permis d'émettre des assignats pour remplacer le numéraire sonnante, qui manquait à cette époque. Ces billets promissoires étaient reçus partout dans le district à l'égal de garanties des plus solides banques. Dans ceci encore les malheureux troublés ont tourné les cartes, et les gens subirent autant de pertes qu'ils avaient de ces valeurs nominales en mains. L'usine qui employait continuellement une douzaine d'hommes, a été réduite en cendres par la soldatesque anglaise en 1837. Sous le rapport matériel, c'était une calamité, mais non au point de vue moral. Heureusement que la prédication de la tem-

pérance a bientôt combattu le mal, qu'avait trop favorisé l'établissement. L'industrie ne s'est pas relevé de ses ruines."

Le "royaume du Saguenay." (XII, XII, 1178.)

—En parlant du Saguenay on dit souvent "le royaume du Saguenay." Qui s'est servi le premier de cette appellation ?

C'est Jacques Cartier, le découvreur du Canada, qui est l'auteur de l'appellation "royaume de Saguenay" ou "royaume du Saguenay." Dans le *Brief récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres*, nous lisons :

"Le douziesme jour du dit mois (août) nous partismes de la dite baie Saint-Laurent et feismes porter à ouaist, et vinmes quérir un cap de terre devers le sud qui gist environ l'ouaist un quart de sur ouaist du dit hable Saint-Laurent environ vingt cinq lieues. Et par les deux sauvages que nous avons pris le premier voyage, nous fut dit que c'était de la dite terre devers le sud, et que c'était une île, et que par le sud d'icelle était le chemin à aller de Honguebo où nous les avons pris l'an précédent à Canada : Et qué à deux journées du dit cap et île commencerait le *royaume de Saguenay* à la terre devers le nord allant vers le dit Canada, le travers du dit cap environ trois lieues y a de profond cent brasses et plus."

Plus loin, Cartier ajoute : "Nous appareillâmes du dit hable (Bic) le premier jour de septembre pour aller vers Canada, et environ quinze lieues du dit hable à l'ouaist, sur ouaist, y a trois isles au parmi du fleuve, le travers desquelles y a une rivière fort profonde et courante, qui est la rivière et chemin du *royaume* et terre de Saguenay, ainsi que nous a été dit par nos deux sauvages du pays de Canada."

Les Sauvages en France. (XII, XI, 1176.) — Lors du premier voyage de Champlain dans la Nouvelle-France, Pontgravé emmena en France sur son vaisseau, le fils de Begourat, sagamo algonquin, ainsi qu'une femmeiroquoise qui avait été condamnée à mort par les Montagnais, les Algonquins et les Etchemins, après une bataille cruelle, dont ils ne faisaient que d'arriver. Le sieur Prévert de Saint-Malo, prit, aussi dans le même temps, un sauvage de l'Acadie, une femme et deux enfants. Pontgravé avait repatrié cette année-là (1603) deux sauvages qui avaient fait la traversée avec lui et Chauvin en 1602.

Lescarbot rapporte que le sagamo de la Hève, en Acadie, du nom de Messamoet "avait été autrefois en France, y avait demeuré en la maison de sieur de Grandmont, gouverneur de Bayonne."

Le même écrivain nous dit que le fils de Memembourré avait séjourné à Paris, et qu'il se faisait appeler *Paris* de préférence à Semcoudech, son véritable nom.

Les Souriquois de l'Acadie n'avaient pas autant de propension que les Sauvages du Canada à quitter leurs foyers pour aller en terre étrangère. Les deux exemples, que nous venons de citer, sont les seuls que mentionne l'Hérodote de la Nouvelle-France. Les parents ne voulurent jamais consentir à se séparer de leurs enfants en bas âge. Tel fut le cas pour Oagimont, sagamo de la rivière Sainte-Croix ou Schoudie, père d'une fillette de onze ans, que Poutrincourt désirait emmener avec lui en France, pour l'attacher au service de la reine. "Elle était bien agréable, écrit Lescarbot. Son père refusa à plusieurs reprises la demande de Poutrincourt, qui lui promettait de la nourrir le reste de ses jours, en considération de l'immense sacrifice qu'il voulait lui imposer."

N. E. DIONNE

QUESTIONS

1182—Pierre Guerout qui fut député de Richelieu dans notre premier Parlement était-il d'origine canadienne ? Où est-il mort ?
ST-R.

1183—Quel est l'homme politique canadien qui a dit qu'un "Canadien-français est un anglais parlant français." ?
A. G. B.

1184—Avez-vous quelques renseignements sur le meurtre du patriote Louis Marcoux à Sorel en 1837 ou 1838 ?
PATRIOTE

1185—Un cousin du vénérable J.-B. de La Salle vivait au Canada au début du 18e siècle. Il y eut même maintes aventures qui le firent surnommer par sa famille "le marquis de Québec." Peut-on retracer ce personnage ?
A. de J.

1186—Thomas Coffin qui fut député du comté de Saint-Maurice de 1792 à 1796 est-il ce Thomas Aston Coffin qui était inspecteur des comptes publics en 1800 ? Quelle était sa parenté avec John Coffin, surintendant des forêts à la même époque ?
E.-Z. M.

1187—Pourriez-vous fournir quelques renseignements de nature à indiquer la date de la construction d'une chapelle dédiée à Ste Anne, entre l'église et le couvent, à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf. En quelle occasion a été érigée cette chapelle et par qui ?

Mgr Briand, dans un mandement en date du 26 juin 1778, "*confirme la pieuse coutume observée depuis longtemps dans la paroisse, de faire une procession à la chapelle Ste-Anne et d'y chanter ensuite la messe un des jours pendant l'octave de la fête de cette sainte.*" D.